# Déclaration du Snuipp à la CAPD du 24 mars 2009

Le 18 mars 2008, nous soulignions lors de la CAPD Capa-sh nos inquiétudes concernant la suppression du samedi matin, la mise en place de l'aide personnalisée et les risques que cela faisait peser sur les RASED. Nous n'imaginions pas alors que nos « prédictions » seraient bien en deçà des mesures ministérielles décidées. Nous dénonçons le processus qui a amené à la suppression de 3000 postes de RASED au plan national dont 76 dans notre département. Grâce aux mobilisations massives des personnels enseignants, des associations de maitres E rééducateurs et psychologues scolaires, des parents d'élèves et des élus, des 300 000 signatures de la pétition « sauvons les rased », le ministère s'est vu contraint d'évoluer vers une suppression effective de 1500 postes et une réaffectation de 1500 enseignants spécialisés sur des postes surnuméraires. Le flou qui entoure les modalités de travail des futurs "surnuméraires" (on ne parle plus de leur spécialisation) et l'absence de critères départementaux clairs concernant la "transformation" de ces postes, les demandes qui ont été faites à nos collègues pour que des "volontaires" soient désignés, sont autant de points que nous ne pouvons accepter.

Les RASED et ses enseignants spécialisés doivent prendre une place entière et concrète dans la prévention et la prise en charge de la difficulté scolaire. La suppression de postes aujourd'hui nommés « itinérants » n'aura pour effet que de rendre inefficace le reste du dispositif et justifier bientôt sa disparition complète.
Il faut donner des moyens aux structures existantes avec, notamment, des équipes de RASED complètes agissant sur des secteurs limités, plus de maîtres que de classes, l'abaissement des effectifs pour différencier les approches pédagogiques et les formes de travail et assurer au quotidien des moyens de remplacement suffisants pour que chaque élève puisse recevoir la totalité de ses heures d'enseignement.

La CAPD d'aujourd'hui va statuer sur le nombre de départs en CAPA-SH.
Le SNUipp rappelle que le recrutement des personnels se destinant aux stages de spécialisation doit se faire en fonction des postes vacants et des besoins du département.

Les provocations du ministre de l'Education Nationale et du président de la République se poursuivent sans concertation avec, parmi les dernières réponses, le leitmotiv habituel de la suppression d'un fonctionnaire sur deux.

Dans un contexte de suppression massive d'emplois et de recours à la précarité, le SNUipp refuse cette mise à mal délibérée du service public d'éducation nationale.

Après les journées d'action et de grève de ces derniers mois, il continuera à se battre avec les parents d'élèves et les autres partenaires de l'école publique pour obtenir que le service public de l'Education Nationale assure la réussite de tous les élèves.